



Réf. : 2020-09-D-30-fr-3

Orig. : FR

Dossier de Conformité S6-S7- École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (LU)

Approuvé par le Conseil supérieur lors de la réunion des 1, 2, 3 décembre 2020 – En ligne

N.B. Le BSG possédera déjà une grande quantité d'informations essentielles, provenant du DdC M-S5 et des audits précédents, de sorte que le présent DoC concerne exclusivement le niveau du baccalauréat.

Section 1 : Informations générales

a. Informations de contact

Nom de l'école	École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette
Adresse	8, rue Ernest Dolibois L- 4573 Differdange
Téléphone	00352 288 572-1
Courriel	secretariat@eide.lu
Site web	www.eide.lu

b. Statut de l'école

Expliquez brièvement comment l'école est positionnée au sein du réseau scolaire national de l'État membre demandant l'agrément :

L'École internationale – EIDE est un établissement public luxembourgeois comprenant des classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement post primaire ou secondaire. Elle fonctionne selon le système des écoles européennes, auquel elle est liée par une convention d'agrément et offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes. L'École a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle dispense un enseignement multilingue et multiculturel. L'École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette est gratuite et ouverte à tous les élèves. Une attention particulière est consacrée à l'idée européenne, à l'éducation du respect mutuel entre différentes cultures et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'administration, le financement et le personnel relèvent entièrement du département de l'Éducation Nationale.

L'offre scolaire comporte :

- Le cycle de 5 années de l'enseignement primaire européen
- Le cycle de 7 années de l'enseignement secondaire européen
- Les classes d'accueil et les classes de voie préparatoire de l'enseignement général

État <input checked="" type="checkbox"/>	(Aucun autre détail n'est requis)
Privé (veuillez préciser) <input type="checkbox"/>	
Mixte (veuillez préciser) <input type="checkbox"/>	

c. Raison de l'introduction d'une scolarité européenne

	<u>Veillez préciser</u>
Institution ou agence européenne <input type="checkbox"/>	
Institution internationale <input type="checkbox"/>	
Autre <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'EIDE donne au sein de l'enseignement public une réponse à l'hétérogénéité de la population.</p> <p>En effet, seulement 40% des familles de la population locale parlent la langue luxembourgeoise à la maison. Dans de nombreux foyers prédomine le français, le portugais et l'anglais.</p>

d. Bref historique

Date de la première ouverture de l'école	12 septembre 2016
Groupes d'années à la première ouverture	P1/P2EN, P3/P4/P5EN, P1FR, S1FR, S1EN, VP1FR , VP1EN, ACCUFR, ACCUEN
Date de signature de la première convention d'agrément	16 mai 2017 (entrée en vigueur : 1 ^{er} septembre 2016)
Dates des signatures ultérieures	14 mai 2019 (renouvellement)
Expliquez brièvement le développement de l'école depuis son ouverture.	<p>Développement : de mars 2015 à septembre 2016, un groupe de travail composé de 14 experts, (aujourd'hui enseignants membres de la direction de l'école) s'est réuni régulièrement et a travaillé à la réalisation du projet. Pendant cette période, ce groupe de travail a élaboré un ensemble de valeurs/principes autour de la mission et du profil de l'école, des valeurs, des objectifs ainsi que du concept pédagogique. L'EIDE a ouvert ses portes le 12 septembre 2016 avec 105 étudiants* et 23 enseignants. Depuis, elle s'est développée de manière exponentielle et sera toujours en expansion jusqu'au premier baccalauréat en 2022/2023.</p>

	Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
	Élèves	105	493	714	1023	1297
	Croissance		370 %	45 %	43 %	27 %
	Enseignants	23	59	85	114	142

e. Direction

Rôle (peut être renommé)	Nom	Qualifications requises
Directeur	Gérard ZENS	Enseignant-fonctionnaire de l'Etat luxembourgeois, 5 ans d'expérience au moins
Directeur adjoint (secondaire)	Elisabeth DA SILVA	Enseignant-fonctionnaire de l'Etat luxembourgeois, 5 ans d'expérience au moins
Responsable du baccalauréat, tâches administratives	Roland PIRNAY	Enseignant
Responsable du baccalauréat, tâches pédagogiques	Peter ASHBOURNE suppléant Marcus BALLOCH	Enseignant
Conseiller pédagogique principal	N.A. système national	
Coordinateur de cycle S6/7	Peter ASHBOURNE ; suppléant Marcus BALLOCH	Enseignant
Attaché à la direction	Fred SCHNEIDER	Enseignant
Attaché à la direction	Michael FOX	Enseignant

f. Étudiants

Nombre d'étudiants prévus au cours des 5 prochaines années :

	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26
S6	71	107	148	156	191
S7	0	71	107	148	156
TOTAL	71	178	255	304	347

Section 2 : Équivalence pédagogique

a. Résumé

Quelle partie de l'école est consacrée à la scolarité européenne ?

Toute la partie

Section / partie de l'école

b. Organisation de la scolarité européenne

Quels sont les niveaux d'enseignement prévus ?

6^e secondaire

Section linguistique	Première année d'ouverture prévue	Nombre d'étudiants
Francophone	2021-22	42
Anglophone	2021-22	29
Germanophone	2022-23	15

7^e secondaire

Section linguistique	Première année d'ouverture prévue	Nombre d'étudiants
Francophone	2022-23	42
Anglophone	2022-23	29
Germanophone	2023-24	15

c. Langues : Langue maternelle/langue dominante et soutien linguistique

Article 4.2 : Il offre des cours de langue maternelle / langue dominante aux élèves qui n'ont pas de section linguistique propre, bien que le nombre minimum d'élèves à partir duquel un tel cours est créé soit laissé à la discrétion de l'École européenne agréée. Ce nombre minimum d'élèves sera indiqué dans le Dossier de Conformité.

En S6 et S7, la L1 sera-t-elle prévue pour les élèves qui n'ont pas leur propre section linguistique ?

Oui

Non

Si oui, selon quelles conditions ? Par exemple, effectifs minimums

L'école offre trois sections linguistiques: DE, FR et EN, cependant dans la région du sud du pays, on trouve beaucoup de familles qui parlent une autre langue que l'une des 3 citées. Voilà pourquoi l'école offre depuis sa création des cours dans la L1 PT à des enfants lusophones (SWALS). Jusqu'à présent, l'ouverture d'un auditoire SWALS différent ne s'est pas encore justifié, car il s'agit à chaque fois d'une demande individuelle. Il est prévu d'étendre cette offre en cas de besoin à d'autres langues comme p.ex. ES et IT, L'école aura le feu vert de créer un auditoire L1 SWALS dès que sur une année d'études le nombre d'élèves inscrits dans cette langue est supérieur ou égal à 5.

Cours de L1 actuellement offerts à l'EIDE : DE, EN, FR, PT

Si oui, comment envisagez-vous de dispenser cet enseignement ?

<u>Prestataire</u>		<u>Fréquence</u>
Enseignant à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de leçons L1 (suivant grille horaire)
Techniques d'apprentissage à distance	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec les Écoles européennes	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec d'autres écoles ou ambassades	<input type="checkbox"/>	
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	

Article 4.3 : Les élèves sans section linguistique propre bénéficient d'un soutien pour apprendre la langue de la section qu'ils intègrent.

En S6 et en S7, l'école organisera-t-elle un soutien linguistique pour les élèves qui n'ont pas leur propre section linguistique afin qu'ils apprennent la langue de la section à laquelle ils adhèrent ?

Oui

Non

Les portes d'entrée principales dans l'école sont les classes de P1 et S1. Dès lors, l'école n'a pas beaucoup de nouveaux élèves. A priori ceux qui sont en classe n'en ont pas besoin. Dans le cas de nouveaux élèves dans cette situation, l'EIDE organisera/organiserait évidemment du support pour le/les préparer.

Si oui, comment envisagez-vous de dispenser cet enseignement ?

<u>Prestataire</u>		<u>Fréquence</u>
Enseignant à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les besoins de l'élève
Techniques d'apprentissage à distance	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec les Écoles européennes	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec d'autres écoles ou ambassades	<input type="checkbox"/>	
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	

d. Contenu pédagogique

i. Quelles matières seront dispensées aux étudiants de S6 et de S7 ?

Matière	Cocher si la matière est dispensée	Niveau (par ex. avancé, de base, complémentaire...)	Langue dispensée en	Combien de cours par semaine ?
Langue 1	<input checked="" type="checkbox"/>	Base et appro	FR – EN – DE- PT	4 - 3
Langue 2	<input checked="" type="checkbox"/>	Base et appro	FR – EN - DE	4 - 3
Langue 3	<input checked="" type="checkbox"/>	Base (option)	FR – EN- DE	4
Langue 4	<input checked="" type="checkbox"/>	Base (option)	FR – EN – DE – PT-IT-ES	4
Langue 5	<input checked="" type="checkbox"/>	Complémentaire	ES – IT - PT	2
Mathématiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Base-avancé-appro.	FR – EN - DE	3 – 5 - 3
Biologie	<input checked="" type="checkbox"/>	Base - avancé	FR – EN - DE	2 - 4
Chimie	<input checked="" type="checkbox"/>	Avancé (option)	FR – EN - DE	4
Physique	<input checked="" type="checkbox"/>	Avancé (option)	FR – EN - DE	4
Economie	<input checked="" type="checkbox"/>	Avancé (option)	FR – EN - DE	4
Géographie	<input checked="" type="checkbox"/>	Base - Avancé	FR – EN - DE	2 - 4
Histoire	<input checked="" type="checkbox"/>	Base - Avancé	FR - EN - DE	2 - 4
Philosophie	<input checked="" type="checkbox"/>	Base - Avancé	FR - EN- DE	2 - 4
Éducation artistique	<input checked="" type="checkbox"/>	Avancé - complémentaire	FR – EN - DE	4 - 2
Sciences politiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Complémentaire	FR – DE - EN	2
Grec ancien	<input type="checkbox"/>			
Latin	<input type="checkbox"/>			
Sport	<input checked="" type="checkbox"/>	Base - complémentaire	LU	2 - 2
Musique	<input checked="" type="checkbox"/>	Avancé - complémentaire	FR – EN - DE	4 - 2
Sociologie	<input type="checkbox"/>			
Laboratoire bio	<input checked="" type="checkbox"/>	Complémentaire	FR - EN - DE	2
Laboratoire chimie	<input checked="" type="checkbox"/>	Complémentaire	FR – EN - DE	2
Laboratoire physique	<input checked="" type="checkbox"/>	Complémentaire	FR - EN - DE	2

(Vous pouvez ajouter d'autres cours complémentaires - voir les programmes disponibles sur www.eursc.eu)

(Religion et morale considérées séparément dans la section 5.)

- ii. *Quelle est la politique de l'école en matière de création de classes par rapport au nombre d'étudiants ? Par exemple, des classes seront-elles créées avec 1 étudiant ? Y aura-t-il un enseignement combiné ? Géographie 2 périodes et 4 périodes ensemble, Maths 5 en L2, niveaux d'année consécutifs)*

Pour la création de classes ou d'auditoires, l'école est obligée de suivre les instructions du ministère de l'Education nationale du Luxembourg qui édite chaque année une instruction ministérielle ce concernant. Le système de base se fonde sur un contingent de leçons que l'école obtient en fonction du nombre d'élèves dans l'école que la direction de l'école doit gérer en veillant à ne pas dépasser ses limites. Pour des auditoires en-dessous de 10 élèves (sauf L1 SWALS où la limite est 5 élèves), la direction doit demander l'autorisation préalable au ministère.

La taille normale d'une classe est de 25 élèves ; le nombre maximal d'élèves est fixé à 29.

iii. *Horaires*

Quelle est la durée des cours ? _____ 45 _____ minutes

Combien de jours d'enseignement par an ? _____ 180 _____ jours

Veillez inclure, en annexe, un programme générique (matières et heures) pour un étudiant de S6.

e. Liens avec le système des écoles européennes

Veillez indiquer ici, de manière succincte, les liens que l'école entretient avec une autre École européenne ou une École européenne agréée, en mettant l'accent sur le cycle du Baccalauréat.

L'école a des liens étroits tant avec les écoles de type 1 qu'avec les autres AES, notamment luxembourgeoises.

Pour la mise en place du premier BAC européen, nous pouvons compter d'une part sur la longue expérience d'un grand nombre des enseignants et des coordinateurs dans le système des écoles européennes.

Conscient que les procédures y relatives changent rapidement, l'école va se faire guider dans la mise en place notamment par une guidance offerte par nos collègues de Bruxelles 4 (Manuel BORDOY) et de Strasbourg (Olivier TEDDE) ainsi que lors d'une visite de l'équipe de coordination dans ces deux écoles.

f. Accompagnement et orientation professionnelle

i. *Qui est responsable de l'accompagnement et de l'orientation professionnelle ?*
Alain-Philippe André (Section FR) ; Peter Clarke (Section EN) ; Peter ASHBOURNE (coordinateur général cellule d'orientation).

ii. *Complétez le tableau ci-dessous pour l'orientation en S4 et S5.*

Sessions	Période de l'année	Sujet	Qui dispense les sessions ?
S4	Octobre 2020	Auto-évaluation : Identification des points forts et des intérêts. Équilibre entre le maintien des options ouvertes et la recherche d'un objectif spécifique	Enseignants Vie et société/Tuteurs
S4	Janvier/Février 2020	Quels sont les types d'options de carrière - interventions des parents et autres	F. Schneider Experts externes/Tuteurs
S5	Octobre 2020	Séance d'information « Comment prendre des décisions par rapports aux études et à la carrière » ; séances d'orientation professionnelle	P. Aschbourne, A.P. André , P. Clarke
S5	Janvier 2021	Préparation et choix des « options » pour la S6 et la S7 pour que les élèves puissent poursuivre les études supérieures qui les intéressent	P. Ashbourne, F. Schneider & enseignants Baccalauréat
S5	Avril 2021	Stages en entreprises : attentes et bénéfiques	ASL/P. P. Ashbourne/Tuteurs
S5	Mai/Juin 2021	Semaine de stages en entreprise	Élèves en stage

Comment ces sessions assurent-elles une transition sans heurt de la S5 à la S6 ?

L'orientation professionnelle aura pour but d'identifier et de maintenir la motivation. Les étudiants se concentreront sur leurs objectifs personnels, sur les points forts qui leur indiquent une bonne voie et sur les domaines dans lesquels ils devront se développer pour atteindre ces objectifs. La réflexion personnelle, combinée au feedback entre pairs et professionnels, encouragera des attentes réalistes.

Le cycle S4 et S5 a été présenté aux élèves et aux parents comme une préparation au baccalauréat et les professeurs sont encouragés à attirer l'attention aux liens avec les futurs cours tout au long du cycle.

Apprendre à apprendre est identifié comme un processus clé dès le début de l'école, avec un soutien supplémentaire fourni si nécessaire. Il continuera à être promu pendant les années du baccalauréat, Les élèves vont développer leurs propres stratégies d'apprentissage qui contribueront à l'intégration des différentes parties du programme d'études.

Au fur et à mesure que notre première cohorte progressera dans l'école, elle contribuera au développement de l'école, notamment par le biais du conseil des élèves et de la participation à diverses activités interscolaires au sein du réseau des écoles européennes (et au-delà).

iii. Complétez ce tableau pour les séances d'orientation en S6 et S7.

Sessions	Période de l'année	Sujet	Qui dispense les sessions ?
S6	Octobre 2021	Séances d'information « salons universitaires »	P. Ashbourne
S6	Novembre 2021	Foire de l'étudiant (Luxembourg-LUXEXPO Kirchberg). Évènement incontournable de la Grande Région en matière d'information sur les études supérieures. Elle cible les étudiants qui souhaitent obtenir des informations précises pour préparer au mieux leur projet de formation	CEDIES & Plus de 250 exposants venus d'une vingtaine de pays différents
S6	Février 2022	Rédaction et préparation des interviews	Coordinateur & Tuteurs

S6	Avril 2022	Expert externe : Keynote (dimension européenne du travail)	P. Ashbourne & Maison de l'orientation du Lxbg
S7	A partir de Septembre 2022	Accompagnement dans l'introduction des dossiers pour l'entrée/l'accès aux universités (ou études supérieures).	

g. Fréquentation scolaire

Comment l'assiduité des élèves sera-t-elle contrôlée ?

	Présence
S6	Appel à chaque heure de cours. Absences notées sur Webuntis (livre de classe électronique).
S7	Appel à chaque heure de cours. Absences notées sur Webuntis (livre de classe électronique).

Section 3 : ressources

a. Personnel enseignant

- i. *En fonction du nombre d'étudiants prévu à la section 2, indiquez ci-dessous le nombre d'enseignants que vous prévoyez d'employer au cours des cinq prochaines années.*

Année	ETP¹
2021/2022	30 à 35 (dont 6 ou 7 enseignants pour S6)
2022/2023	L'école passera de 3 classes de S6 à 5 classes de S6 et 3 classes de S7 30 nouveaux enseignants ETP (dont 15 pour les S6/S7)
2023/2024	Il y aura 8 classes de S6 et 5 classes de S7 Il faudra encore 15 enseignants supplémentaires ETP
2024/2025	8 classes de S6 et 8 classes de S7 Il faudra encore 6 ou 7 enseignants supplémentaires ETP
2025/2026	L'école devrait être en phase de renouvellement (donc pas de nouveaux enseignants sauf en cas de départs/besoins)

- ii. *Qui prendra en charge les frais de personnel ?*

- Autorité nationale
 École
 Combinaison (veuillez expliquer)

- iii. *Qui recrute le personnel enseignant ?*

- Autorité nationale
 École
 Autre (veuillez préciser) _____
 Combinaison de groupes (veuillez expliquer)

¹ ETP - Équivalent temps plein

b. Évaluation, recrutement et formation continue des enseignants S6 et S7

i. Comment le personnel enseignant sera-t-il évalué ?

<u>Évaluation par</u>	<u>Fréquence</u>
Directeur <input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'appréciation annuelle
Organisme national d'assurance qualité <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez et <i>ajoutez des lignes si nécessaire.</i>) <input type="checkbox"/>	

ii. Quels sont les rôles et les tâches de la personne responsable du Baccalauréat ?

Les responsabilités autour du BAC sont divisées en une cellule pédagogique, présidée par M. Peter Ashbourne, et une cellule administrative, présidée par M. Roland PIRNAY, qui rapportent tous les deux à la direction de l'école.

La cellule pédagogique aura comme rôle(s) et tâche(s) :

- L'orientation professionnelle
- Organisation des séances et salons d'information
- Invitation d'experts internes et externes
- Contacter des conseillers d'orientation nationaux par voie électronique (p.ex email, visioconférence...)
- Responsabiliser les élèves
- Le cas échéant : coordonner la production de questions du BAC
- Organisation des horaires de surveillance, information/formation des surveillants
- Organisation de la proclamation du BAC à la fin de l'année

La cellule administrative aura comme rôle(s) et tâche(s)

- Organiser la présentation des questions pour les oraux, et si nécessaire pour les examens écrits
- Veiller à ce que les élèves répondent aux exigences administratives
- Contrôler l'assiduité, informer et appliquer les règles concernant les absences, les retards, les maladies lors des examens
- Examens et copies : réception, vérification, stockage sécurisé, distribution et collecte en temps utile, numérisation et correction
- Organisation de la/des salle(s) d'examen : conforme aux règlements, pas de dérangement, timing strict, avis clairs
- Mise en place d'un point de contact unique pour l'Unité du baccalauréat
- Impression des diplômes

n.b. : M. P. Ashbourne a 16 années d'expérience dans l'organisation du Baccalauréat dont 10 à l'EE BXL2 et 6 à l'AES de Culham.

M. R. Pirnay a 7 années d'expérience dans l'organisation du Baccalauréat à l'EE BXL1 et a participé en tant que responsable informatique au Bureau Central pendant 6 ans à l'organisation du BAC.

iii. *Comment les enseignants seront-ils formés pour enseigner les cours du Baccalauréat et pour suivre les règlements ?*

<u>Formation en cours d'emploi par</u>	<u>Fréquence</u>
École <input checked="" type="checkbox"/>	En interne (ex. journée pédagogique...)& coordinateurs
Organisation nationale (préciser) <input checked="" type="checkbox"/>	Institut de Formation de l'Education nationale (IFEN)
École européenne (précisez) <input checked="" type="checkbox"/>	Réunions organisées par BSGEE
Autre (précisez et <i>ajoutez des lignes au besoin.</i>) <input type="checkbox"/>	

iv. *Comment les enseignants seront-ils informés de l'organisation et du règlement du Baccalauréat ?*

<u>Formation en cours d'emploi par</u>	<u>Fréquence</u>
École (précisez la personne) <input checked="" type="checkbox"/>	A travers le coordinateur du Baccalauréat
École européenne (précisez) <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez et <i>ajoutez des lignes au besoin.</i>) <input type="checkbox"/>	

c. Bâtiments et installations pour les cours S6 et S7

<u>Type de local</u>	<u>Nombre</u>
Salles de classe du secondaire	16
Bibliothèque	2
Gymnase	3
Salle ICT	L'école dispose de chariots de Laptops et d'Ipads à raison de 1 device pour 4 élèves.
Salle de musique	2
Laboratoires de science équipés	5
Salle d'éducation artistique	2

d. Évaluation

Comment l'école va-t-elle assurer l'harmonisation des examens pré-baccalauréat ?

Plusieurs réunions par matière sont organisées au cours du premier trimestre :

- pour élaborer et choisir les sujets et barèmes communs
- pour faire les traductions

Section 4 : Système de soutien pédagogique

Article 7.1 : L'accréditation est également subordonnée à l'existence d'un système de soutien pédagogique pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, au sens de la législation du pays dans lequel l'école européenne agréée est située.

i. *Existe-t-il un système de soutien pédagogique pour les élèves de niveau Baccalauréat ?*

- Oui
 Non

ii. *Quelle est la politique en place pour soutenir les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, au niveau du baccalauréat ?*

- National
 Écoles européennes
 Sur mesure

iii. *Décrivez les principaux principes de la politique de soutien pédagogique dans le cadre ci-dessous.*

Le soutien mis en place à l'EIDE repose tant sur le système de soutien des Ecole européenne que sur le système national luxembourgeois de soutien.

Il existe 3 types de soutien éducatif :

Soutien général : L1, L2, Mathématiques

Support modéré : toutes les matières – modules « Apprendre à apprendre »

Soutien intensif : par le biais d'un appel auprès de la Commission d'inclusion scolaire (CIS). Les membres de la CIS sont : un membre de la direction générale (coordinateur politique), un psychologue scolaire, un membre du personnel enseignant ou socio-éducatif, un travailleur social, le médecin scolaire, deux représentants des enseignants et un représentant des Centres de compétences. La CIS est principalement chargée des aménagements raisonnables des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques, y compris ceux ayant des problèmes médicaux. Il existe 11 centres de compétences pour le soutien intensif, l'assistance en classe et l'aide thérapeutique. L'école peut à tout moment contacter ces centres pour des conseils, un accompagnement ou une formation continue.

L'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) mise en place au sein de l'école et comptant un psychologue, un pédagogue, un éducateur gradué et un éducateur diplômé, aide à l'élaboration d'un diagnostic et suit la prise en charge des élèves décidée par la Commission d'inclusion scolaire (CIS).

A côté du soutien pédagogique, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) veille au bien-être psycho-social des élèves.

iv. *Qui est responsable, à l'école, de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement pédagogique ?*

M. Peter Ashbourne/ M. Marcus Balloch

v. *Qui est chargé de mettre en place les dispositions spéciales approuvées, pour les élèves ayant des besoins spéciaux, dans les tests et examens au niveau du Baccalauréat ?*

M. Pierre-Philippe Martin en collaboration avec Emmanuelle Koch (Présidente de la CIS) , de l'équipe du SePAS et des ESEB.

Section 5 : TARAC (Enseignement religieux et civique)

Article 7.2 : L'agrément est également conditionné à l'existence de cours de morale et de religion au sens de la réglementation des Écoles européennes sous réserve du respect de la législation impérative du pays du siège de l'École et étant entendu qu'ils peuvent être remplacés par l'enseignement du fait religieux et l'instruction civique.

i. La religion/la morale sera-t-elle enseignée ?

- Oui
- Non

ii. Si ce n'est pas le cas, veuillez décrire ce qui sera enseigné à sa place.

Au Grand – Duché du, Luxembourg l'enseignement religieux et civique a été remplacé dans toutes les écoles publiques par le programme national de « Vie et Société » comme pour P1-S5.

Section 6 : La spécificité européenne

Comment l'école veillera-t-elle à ce que la spécificité européenne soit respectée ?

en S6 ?

Suivre les programmes des EE encourage les élèves à adopter la spécificité européenne de l'école, en particulier lorsqu'ils sont enseignés dans des groupes de sections linguistiques mixtes. Les enseignants seront encouragés à utiliser dans leur enseignement un large éventail d'exemples, d'études de cas et de matériels provenant de toute l'Europe.

Aussi dans l'orientation aux universités, un accent est mis sur l'ouverture vers tous les pays européens.

Nous allons mettre en place des projets pédagogiques avec des écoles européennes et/ou des écoles européennes accréditées.

en S7 ?

Suivre les programmes des EE encourage les élèves à adopter la spécificité européenne de l'école, en particulier lorsqu'ils sont enseignés dans des groupes de sections linguistiques mixtes. Les enseignants seront encouragés à utiliser dans leur enseignement un large éventail d'exemples, d'études de cas et de matériels provenant de toute l'Europe.

Aussi dans l'orientation aux universités, un accent est mis sur l'ouverture vers tous les pays européens.

Nous allons mettre en place des projets pédagogiques avec des écoles européennes et/ou des écoles européennes accréditées.

dans des activités parascolaires ?

Participations prévues aux événements suivants :

- European Science Symposium (coordinateur Pascale Bosseler)
- FAMES (coordinateur Valérie Lucas et Thomas Meunier)
- Eurosport (coordinateur Tom Gieres)
- Model european Council
- ...

Annexe

Annexe : Programme générique d'un élève de S6 (Draft)



PROGRAMME GÉNÉRIQUE POUR UN ÉLÈVE DE S6

L'emploi du temps de l'élève doit avoir entre 31 (minimum) et 35 (maximum) périodes par semaine.

Matières obligatoires	Nombre de périodes (45 min)
Langue 1	4
Langue 2	3
Éducation physique	2
Vie et Société	1
Mathématiques	3 ou 5

Matières obligatoires sauf si elles sont choisies comme options à 4 périodes	Nombre de périodes (45 min)
Histoire	2
Géographie	2
Philosophie	2

Matière obligatoire sauf si une option scientifique à 4 périodes est choisie	Nombre de périodes (45 min)
Biologie	2

L'élève doit choisir au minimum 2 et au maximum 4 options dans le tableau ci-dessous :

Options	Nombre de périodes (45 min)
Histoire	4
Géographie	4
Philosophie	4
Langue 3	4
Langue 4	4
Economie	4
Latin	4
Biologie	4
Chimie	4
Physique	4
Art	4
Musique	4

Un seul cours d'approfondissement peut être choisi (non obligatoire):

Cours d'Approfondissement	Nombre de périodes (45 min)
Approfondissement langue 1	3
Approfondissement langue 2	3
Approfondissement Mathématiques (uniquement si Maths 5 est choisi)	3

Les matières complémentaires doivent être suivies par les élèves dont l'emploi du temps a atteint moins de 31 périodes après avoir choisi leurs matières obligatoires et options. Dans le cas contraire, les élèves ne sont pas obligés de suivre une matière complémentaire.

Les cours de laboratoire biologie, physique ou chimie ne peuvent être suivis que par les élèves qui ont déjà choisi l'option scientifique correspondante. Les élèves ne peuvent prendre qu'un seul d'entre eux.

Art, musique et économie ne sont pas possibles s'ils sont choisis comme options.

Cours complémentaires	Nombre de périodes (45 min)
Art	2
Musique	2
Introduction à l'économie	2
Sport	2
Laboratoire Biologie ou	2
Laboratoire Chimie ou	
Laboratoire Physique	
Langue 5	2
Luxembourgeois	2
Sociologie	2
Sciences politiques	2
Théâtre	2